



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00688

Numéro SIREN : 803 273 424

Nom ou dénomination : CYPRIEN ARLAUD

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2017 sous le numéro de dépôt 3314

EXEMPLAIRE
GREFFE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/10/16	Net au 31/10/15
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	35 000		35 000	35 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 000		35 000	35 000
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Divers</i>				
Disponibilités	723		723	1 715
TOTAL ACTIF CIRCULANT	723		723	1 715
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	35 723		35 723	36 715

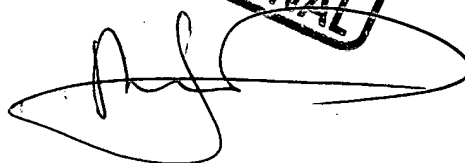
Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le

16 MAI 2017

sous le n° B

33-14

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL


Bilan

	Net au 31/10/16	Net au 31/10/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Report à nouveau	-2 885	
Résultat de l'exercice	-991	-2 885
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 123	2 115
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	34 000	34 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	600
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL DETTES	34 600	34 600
TOTAL PASSIF	35 723	36 715

Compte de résultat

	du 01/11/15 au 31/10/16 12 mois	%	du 04/07/14 au 31/10/15 16 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Total						
CONSOMMATION M/SES & M						
Autres achats & charges externes	991,13		2 885,47		-1 894,34	-65,65
Total	991,13		2 885,47		-1 894,34	-65,65
MARGE SUR M/SES & MAT	-991,13		-2 885,47		1 894,34	-65,65
CHARGES						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-991,13		-2 885,47		1 894,34	-65,65
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	-991,13		-2 885,47		1 894,34	-65,65
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-991,13		-2 885,47		1 894,34	-65,65

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL CYPRIEN ARLAUD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2016, dont le total est de 35 723 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 991 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2015 au 31/10/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/01/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	35 000			35 000
Total	35 000			35 000
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				35 000

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 34 600 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	600		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	34 000	34 000		
Produits constatés d'avance				
Total	34 600	34 600		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont				
(**) Dont envers les associés	34 000			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	600
Total	600

CYPRIEN ARLAUD

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 €

Siège social : rue d'Epernay

21220 MOREY SAINT DENIS

803 273 424 RCS DIJON

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE
UNIQUE DU 30 MARS 2017**

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 octobre 2016, s'élevant à 991.13 €, de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice -991.13 €

A affecter en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La gérance

